

Page

1 / 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878 modifiée

FDS n°: A-10010 Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit Identificateur de produit

Nom du produit Toner pour WorkCentre 5325, WorkCentre 5330, WorkCentre 5335

Référence 006R01158, 006R01159, 006R01160

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox

Silversquare Ikaroslaan 1

B1930 Zaventem, Belgium

Pour plus d'informations, contacter

Contact person Manager, environnement,

santé, sécurité et durabilité +32 (2) 713 14 52 (Français) +32 (2) 713 14 53 (Nederlands)

Télécopie --

Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons): Tèl: 01 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 2020/878.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

Téléphone

2.3 Autres dangers

Not a PBT according to REACH Annex XIII May form explosible dust-air mixture if dispersed

604E72900



FDS n°: A-10010 **Toner - Noir**

Numéro de révision 3 Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro CAS	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Hazard Statements	REACH registration number
2-Propenoic acid, polymer with butyl 2-propenoate and ethenylbenzene	80-90	25586-20-3	Not Listed			
Paraffin wax and Hydrocarbon wax fumes	<10	8002-74-2	232-315-6			
Carbon Black { Regal 330}	<10	1333-86-4	215-609-9			01-2119384822-32 -0065
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	<2	67762-90-7	Not Listed			
Titanium dioxide	<1	13463-67-7	236-675-5	Carc (Inhal) 2	H351	

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement. Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il

faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Laver la peau avec de l'eau et du savon Contact avec la peau

Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Aucun effet connu Yeux Peau Aucun effet connu Aucun effet connu Inhalation Ingestion Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Une exposition excessive peut provoquer: Symptômes principaux

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé



Page 3 / 10

FDS n°: A-10010 Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

Notes au médecin Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité Ininflammable Point d'éclair non applicable

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Méthodes de nettoyage Prévenir la formation de nuages de poussières

Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude

fixe le toner

6.4 Référence à d'autres rubriques



Page 4 / 10

FDS n°: A-10010 Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques Voir Section 13 pour plus d'informations

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox
2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition Xerox
0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, telles que lemploi déquipements de protection individuelle Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Protection des mains
Aucun équipement de protection spécifique exigé
Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection de la peau et du corpsAucun équipement de protection spécifique exigé
Protection respiratoire
Aucun équipement de protection spécifique exigé

Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la

protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

protection de l'environnement

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre Odeur Faible



Page 5 / 10

FDS n°: A-10010 Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

État physiqueSolideSeuil olfactifnon applicableCouleurNoirpHnon applicable

Point d'éclair non applicable

Point de fusion / point de

congélation

non applicable

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

non applicable

Point de ramollissement

49 - 60 °C / 120 - 140 °F

Taux d'évaporation non applicable Inflammabilité Ininflammable Limites d'inflammation dans l'air non applicable

Pression de vapeur à 20 °C (kPa) non applicable Relative vapor density non applicable

Densité ~ 1

Hydrosolubilité négligeable
Coefficient de partage non applicable
Température non applicable

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Indéterminé(e)(s) **Viscosité** non applicable

Propriétés explosives Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence

d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Propriétés comburantes non applicable

9.2 Autres informations

Aucun(e)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Hazardous reactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter



Page 6 / 10

FDS n°: A-10010

Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 2020/878

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation

Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

Informations sur les composants

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques Cancérogénicité

Informations sur les composants

Autres informations

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation Voir « Autres données » dans cette section.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

Informations sur le produit



Page 7 / 10

FDS n°: A-10010 Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

Sensibilisation Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

Effets sur certains organes

cibles

None known

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration non applicable

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

This product does not contain any known or suspected endocrine disruptors

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales

8 / 10



FDS n°: A-10010 **Toner - Noir**

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

déchets En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

Codes de déchets/désignations 08 03 18

de déchets selon EWC

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer

un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les

égouts ou les cours d'eau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

non réglementé

14.2 Nom d'expédition

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Packing Group

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise



FDS n°: A-10010 Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

 Date d'émission
 06-03-2011

 Date de révision
 02-14-2025

Remarque sur la révision Adresse pour certaines régions mise à jour

Full text of H-Statements referred to under sections 2 and 3 H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne DFG	Pays-Bas
Paraffin wax and	STEL 6 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³		
Hydrocarbon wax fumes	TWA 2 mg/m ³	STEL 6 mg/m ³			
Carbon Black { Regal 330}	STEL 7 mg/m ³	TWA 3 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³		
	TWA 3.5 mg/m ³	STEL 15 mg/m ³			
Titanium dioxide	STEL 30 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		
	STEL 12 mg/m ³	TWA 4 mg/m ³			
	TWA 10 mg/m ³	STEL 30 mg/m ³			
	TWA 4 mg/m ³	STEL 12 mg/m ³			

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
2-Propenoic acid, polymer		S+			
with butyl 2-propenoate					
and ethenylbenzene					
Paraffin wax and	TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³			
Hydrocarbon wax fumes					
Carbon Black { Regal 330}	TWA 3 mg/m ³				TWA 2.0 mg/m ³
Titanium dioxide	TWA 10 mg/m ³	SS-C**	STEL 10 mg/m ³		
		TWA 3 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³		

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie MDLPS	Grèce	Roumanie
Paraffin wax and Hydrocarbon wax fumes	TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³		TWA 2 mg/m ³ STEL 6 mg/m ³	STEL 6 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³
Carbon Black { Regal 330}	TWA 3.5 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³ C(A4)		TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³	
Titanium dioxide	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ C(A4)		TWA 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	STEL 15 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Paraffin wax and	TWA 2 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³		TWA 1 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³
Hydrocarbon wax fumes					STEL 4 mg/m ³
Carbon Black { Regal 330}	TWA 4 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³	TLV 3 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³
	_	_	_	STEL 7 mg/m ³	STEL 7 mg/m ³
Titanium dioxide	TWA 10 mg/m ³	TWA 6 mg/m ³	TLV 5 mg/m ³		TWA 5 mg/m ³
	STEL 30 mg/m ³	-	_		STEL 10 mg/m ³





FDS n°: A-10010 Toner - Noir

Date d'émission 06-03-2011 Date de révision 02-14-2025 Numéro de révision 3

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes daprès lensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, lutilisation, le traitement, le stockage, le transport, lélimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité